

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - ACCORDS-CADRES À BONS DE COMMANDE – TRAVAUX NEUFS, DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, DE LA PROPRETÉ, DES ESPACES VERTS, DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA FIBRE OPTIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ETUDES ET PROJETS NEUFS - ACCORDS-CADRES À BONS DE COMMANDE – TRAVAUX NEUFS, DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, DE LA PROPRETÉ, DES ESPACES VERTS, DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE, DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C-18-11-2024 relative à la révision des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) ;

Considérant que pour conduire les travaux neufs ou d'entretien sur la voirie, la propreté, les espaces verts, la signalisation routière, l'éclairage public et la fibre optique de son patrimoine viaire la CAN a besoin de conclure des marchés publics ;

Considérant que les travaux peuvent être subdivisés en 7 lots distincts :

- Lot n°1 – Voirie ;
- Lot n°2 - Propreté (marché réservé secteur insertion) ;
- Lot n°3 - Signalisation verticale et horizontale temporaire ;
- Lot n°4 - Signalisation verticale et horizontale fixe ;
- Lot n°5 - Eclairage public et fibres optiques ;
- Lot n°6 - Espaces verts ;
- Lot n°7 - Entretien des espaces verts ZAE Niort, et autres sites (marché réservé secteur insertion) ;

Il est proposé de lancer une consultation par appel d'offre ouvert pour des accords-cadres à bons de commande mono-attributaire pour une durée initiale de 2 ans, renouvelable 1 fois pour la même durée (2 ans), à compter du 1^{er} janvier 2027, soit une durée totale de 4 ans.

Les marchés ne pourront être utilisés que pour des opérations dont le montant global prévisionnel n'excède pas 400 000 € HT hors travaux des concessionnaires de réseaux (tous lots confondus). En conséquence, à l'intérieur de ce périmètre, les titulaires bénéficient d'un droit à l'exclusivité, au-delà, une nouvelle consultation sera nécessaire.

Des exceptions sont prévues :

- 1- Opérations supérieures au seuil de 400 000 € HT pour permettre la réalisation de travaux préalables rendus indispensables pour le bon déroulement d'une opération de travaux ;
- 2- Opérations inférieures au seuil de 400 000 € HT :
 - pour permettre une meilleure coordination de travaux en faisant appel à une seule entreprise par corps de métier dans le cadre d'une opération conduite par un autre maître d'ouvrage ;
 - en cas de maîtrise d'œuvre externalisée relative à des opérations mixtes (bâti et infra) ;
- 3- Pas de recours au lot 4 « signalisation horizontale et verticale fixe » pour la réalisation de prestations de signalisation associées à des travaux d'aménagement d'arrêts de bus confiés au titulaire du lot 1.

Les besoins estimés et les montants minimum et maximum des marchés sont les suivants :

Lot n°	Désignation des lots	Montant HT des besoins estimés pour		Montant HT contractuel pour chaque période de deux ans	
		chaque période de 2 ans	la durée totale du marché (4 ans)	Minimum	Maximum
1	Voirie	3 000 000 €	6 000 000 €	975 000 €	5 000 000 €
2	Propreté (lot réservé secteur insertion)	120 000 €	240 000 €	50 000 €	400 000 €
3	Signalisation verticale et horizontale temporaire	100 000 €	200 000 €	50 000 €	150 000 €
4	Signalisation verticale et horizontale fixe	200 000 €	400 000 €	70 000 €	350 000 €
5	Eclairage public et fibres optiques	390 000 €	780 000 €	80 000 €	750 000 €
6	Espaces verts	600 000 €	1 200 000 €	350 000 €	1 200 000 €
7	Entretien des espaces verts (lot réservé secteur insertion)	300 000 €	600 000 €	30 000 €	800 000 €
TOTAL		4 710 000 €	9 420 000 €		

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;
- Autorise le lancement de la consultation ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».